

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'An Deux Mille Quinze, le Lundi 16 Février à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mardi 10 Février, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOÏ, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme SICHÌ	à	Mme FALCHI
M. MONDOLONI	à	M. VOGLIMACCI
Mme MASSEI	à	Mme VILLANOVA

**Etait absent :**

M. RENUCCI, Conseiller municipal.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	45
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 16 Février 2015

Délibération N°2015/64

**Ouverture de crédits d'investissement – Exercice 2015**

## **M. le Maire expose à l'assemblée :**

En 2014, la Ville d'Ajaccio a engagé plusieurs opérations structurantes notamment en matière d'hydraulique dont les travaux sont en cours de réalisation. A noter parmi elles les travaux d'aménagement des exutoires des quartiers Cannes Salines, la création d'un réseau d'eaux pluviales en centre-ville, et la construction de la nouvelle maison de quartier des Cannes.

La programmation pluriannuelle des investissements est sans cesse complexifiée par la baisse des dotations d'Etat et les différés rencontrés dans le cadre de l'obtention ou le versement des subventions d'investissements de la part des co-financeurs. Aussi, le contexte économique extrêmement contraint en cette période de crise et l'épisode électoral nécessitent un décalage des votes budgétaires dans la limite des dates légales.

Cependant, dans le but de garantir la continuité des investissements notamment en matière de maintenance du patrimoine, mais également de permettre la réalisation de travaux nécessaires dans le courant du premier semestre de l'année 2015, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture de crédits d'investissements.

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Pour information le total des crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2014 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette s'élevait à 25 721 001.75 €. Le montant maximum pour lequel le conseil municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, avant le vote du budget s'établit au quart des crédits votés en 2014, soit 6 430 250,00 €.

Depuis 2009, la Ville a adopté un fonctionnement en AP/CP, Autorisations de Programme et Crédits de Paiement. Les crédits proposés à l'ouverture s'ajoutent aux Crédits de Paiement déjà programmés dans le cadre des Autorisations de Programme ouvertes ou à ouvrir dans le cadres des programmes pluriannuels contractualisés (ANRU, PAPI...).

Ainsi, les opérations engagées en AP/CP doivent se poursuivre et l'ouverture des crédits correspondant permettre la liquidation de factures en l'attente du vote du Budget Primitif 2015.

En conséquence, je propose au Conseil Municipal d'ouvrir dès à présent, au Budget principal 2015 divers crédits d'investissements indispensables à la réalisation des opérations dont le financement sera inscrit au projet de budget Primitif 2015.

**Le total de ces propositions sur le budget principal représente 5 336 217 €**

Le détail de ces ouvertures de crédits figure au tableau ci-après :

<i>Chap</i>	<i>Fonct</i>	<i>Budget Principal</i>	<i>Montant</i>
20	811	<i>Etudes pluvial</i>	15 000,00
20	822	<i>Etudes de voirie</i>	50 000,00
20	822	<i>Frais étude relevé topo</i>	15 000,00
20	822	<i>Frais études aménagement urbain</i>	25 000,00
<b>total chap 20</b>			<b>105 000,00</b>
21	020	<i>Achats de véhicules techniques (Marché en cours)</i>	130 000,00
21	020	<i>Acquisition matériel et mobilier CTM</i>	10 000,00
21	020	<i>matériel vidéo surveillance</i>	10 000,00
21	020	<i>Installation matériel et outillage Techniques</i>	20 000,00
21	020	<i>Matériel informatiques</i>	40 000,00
21	020	<i>Acquisition matériel de bureau</i>	20 000,00
21	64	<i>Acquisition matériel crèches</i>	10 000,00
21	113	<i>Matériel et outillage incendie - extincteurs</i>	10 000,00
21	213	<i>Acquisition matériel écoles</i>	10 000,00
21	251	<i>Acquisition matériel et mobilier restaurants scolaires</i>	10 000,00
21	412	<i>Matériel et outillage sport</i>	10 000,00
21	822	<i>Mobilier urbain</i>	30 000,00
21	822	<i>Signalisation de Police</i>	10 000,00
<b>total chap 21</b>			<b>330 000</b>
23	020	<i>Travaux divers bâtiments communaux</i>	200 000,00
23	020	<i>Travaux de mise en conformité sur réseaux fibre optique et vidéo</i>	20 000,00
23	020	<i>Mise aux normes des ascenseurs (Conformités 2015)</i>	20 000,00
23	113	<i>Travaux raccordement poteaux incendie</i>	20 000,00
23	213	<i>Travaux de mise en conformité des écoles</i>	20 000,00
23	321	<i>Travaux divers Bibliothèque et Musées</i>	30 000,00
23	413	<i>Travaux agt. Piscines (CS Canetons)</i>	40 000,00
23	523	<i>Aire d'accueil - Terrains familiaux (gens du voyage)</i>	50 000,00
23	822	<i>Effondrement chaussées et travaux divers</i>	50 000,00
23	822	<i>Frais études missions géotechniques (PRU Cannes et Salines)</i>	50 000,00
23	822	<i>Travaux divers de voirie</i>	410 000,00
23	64	<i>Travaux crèche de Mezzavia</i>	156 217,00
23	213	<i>Travaux démolition écoles à structure métallique (DGD Salines 1)</i>	117 000,00
23	411	<i>Travaux construction halles des sports (DGD solde)</i>	37 000,00

23	524	Travaux Maison de Quartier des Cannes (CP attente BP)	300 000,00
23	822	Travaux EP Centre-Ville (CP attente BP)	800 000,00
23	823	Travaux exutoires Cannes Salines (CP attente BP)	2 500 000,00
23	823	Travaux divers Espaces Verts	20 000,00
<i>total chap23</i>			<i>4 840 217,00</i>
45	01	Travaux pour compte de tiers	25 000,00
<i>total chap 45</i>			<i>25 000,00</i>
204	020	Subvention Ascenseurs	6 000,00
204	020	Subvention Aide au bâti	30 000,00
<i>total chap 204</i>			<i>36 000,00</i>
<i>Total inscriptions crédits investissement (Article L1612-1 CGCT)</i>			<i>5 336 217,00</i>
<i>Budget principal</i>			<i>5 336 217,00</i>

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Où l'exposé de son Président**  
**E t après en avoir délibéré,**

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,  
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,  
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,  
Vu le Code des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L 1612-1;  
Vu le budget primitif de l'exercice 2014

**DECIDE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

L'ouverture de crédits d'investissement

**APPROUVE**

Le détail des propositions d'ouvertures de crédits figurant au tableau ;

## AUTORISE

Le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur le budget principal dans la limite de 5 336 217 €.

## DIT

Que les crédits seront prévus au budget primitif de l'exercice 2015

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie.

.....  
**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jours, mois et an que dessus**  
**(suivent les signatures)**



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150216-2015\_64-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2015

Publication : 19/02/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

